

Séance plénière

➤ JEUDI 15 MARS 2012 APRÈS-MIDI (076)

PROPOSITIONS DE LOI

1. Proposition de loi (Mmes Carina Van Cauter et Sabien Lahaye-Battheu et M. Patrick Dewael) modifiant l'article 92 du Code judiciaire en ce qui concerne l'appel des jugements rendus par le juge de paix et le tribunal de police, n^{os} 1043/1 à 6.

En principe, les actions intentées au niveau du tribunal de première instance, donc tant en matière civile que pénale, sont attribuées à des chambres composées d'un juge unique. L'appel des jugements rendus par le juge de paix et le tribunal de police constitue une exception: celui-ci doit toujours être examiné par une chambre composée de trois juges. Les auteurs proposent de supprimer cette exception. La possibilité de renvoyer devant une chambre composée de trois juges dans certains cas bien précis est cependant maintenue.

La proposition de loi n° 1043 est renvoyée en commission

2. Proposition de loi (Mmes Sabien Lahaye-Battheu et Carina Van Cauter) modifiant l'article 109bis du Code judiciaire, n^{os} 1831/1 à 7.

Cette proposition de loi vise à réduire la charge de travail de la cour d'appel en limitant l'obligation d'examiner les affaires en chambres collégiales:
— les appels des décisions concernant des actions civiles qui n'étaient pas en état d'être jugées au moment du jugement sur l'action publique pourront dorénavant être traités par un juge unique;
— lorsque le premier président estime qu'une affaire pénale est peu complexe, il pourra dorénavant confier l'affaire à une chambre ne comprenant qu'un magistrat, sauf si le demandeur ou le cité demande explicitement un traitement par une chambre comprenant trois magistrats.

La proposition de loi n° 1831 est renvoyée en commission

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Proposition (MM. Thierry Giet, Raf Terwingen et Daniel Bacquelaine, Mme Karin Temmerman, MM. Olivier Deleuze, Stefaan Van Hecke et Patrick Dewael et Mme Catherine Fonck) de révision de l'article 195 de la Constitution, n^{os} 2064/1 à 4.

La proposition de révision n° 2064 est adoptée par 103 voix contre 39